http://limousin.ffct.org
Pascal DESMOINEAUX
Responsable du concours photo
Ligue du Limousin
54 RUE PIERRE BENOIT
19100 BRIVE LA GAILLARDE
06 23 64 25 95

Règlement du concours photo

Article 1
La ligue du Limousin de la fédération française de cyclotouristes organise chaque année un concours photo.

Article 2
le concours se répartit en deux catégories : images numériques et photos tirées sur papier.

Article 3
Le sujet est fixé chaque année par la commission photo est soumis au comité directeur de la ligue pour approbation.

Article 4
Les clichés seront jugés par un jury composé de trois personnes, licencié à la F.F.C.T. sous la responsabilité du **responsable du concours photo**. Un professionnel de la photographie pourra être consulté pour donner son avis d'expert. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6
Il sera établi un classement par catégorie. Les résultats seront annoncés lors de l'assemblée générale de la ligue.

Conditions de participation.

Article 7
Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les membres licenciés F.F.C.T. du Limousin.

Article 8
Aucun droit de participation n'est perçu.

Article 9
Seront acceptées les images numériques couleurs et les photos couleurs tirées sur papier.

Article 10
Aucune photo ou fichier ne sera retourné.

Article 11
Chaque réalisation devra être identifiée, au dos, avec le nom, prénom et adresse du participant (et/ou son mail). Elle devra correspondre au thème défini pour l'année.

Article 12
Les photos devront être adressées au **responsable du concours photo**, par courrier à son adresse, ou par mail, avant le 1er novembre de l'année en cours.

Article 13
Le candidat renonce à faire valoir son droit à l'image et accepte l'utilisation éventuelle des photos par la ligue, structure et club de la ligue.

Article 14
La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Responsable du concours photo
Pascal DESMOINEAUX
54 RUE PIERRE BENOIT
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Mail : desmoineaux@laposte.net